

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 23 février 2023

L'an 2023 et le 23 février à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 9 février 2023.

Date de la convocation : 9 février 2023

Date d'affichage : 9 février 2023

Délibération N° 23-02-2023 / N°14

Etaient présents les membres en exercice : 85

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Yves Petit, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Patrick Dekeysez, Hugues Legoux, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Jean-Paul Hémerly, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, François Coquart, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Nadine Vendeville, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 10

Membres ayant donné procuration : 5

Membres votants : 100

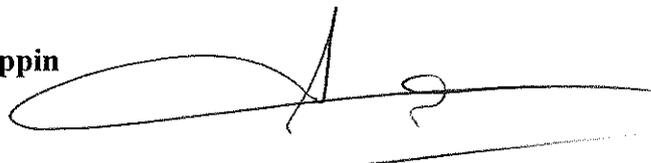
Absents : Fabienne Kwiatkowski, Sébastien Bertout, Sylvie Gabez, Florence Dambreville, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Christian Delambre, Jean Bridel, Richard Skowron, Jean-Claude Jacquemelle, Roland Descamps, Eric Caron,

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Thery, Vincent Lacroix suppléé par Pascal Glavieux, Luc Delaporte suppléé par Francine Camus, Jean-Louis Cauvet suppléé par Marilyn Hadj, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Jean-Louis Lebas suppléé par Joël Bray, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier, Philippe Vanderbeken suppléé par Christophe Saudmont.

Absents excusés : Thomas Bonnelle, Eric Poulain, Magalie Jonard

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Barrois ayant donné procuration à Damien Bricout, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier.

Secrétaire de séance : Dominique Coppin



Titre de la délibération : Convention avec le CAUE 62

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,

Vu les compétences de l'intercommunalité,

Vu le dossier de candidature à l'appel à projet Guichet Unique de l'Habitat lancé par la Région Hauts de France,

Vu la labellisation de la Communauté de Communes à cet appel à projet,

Madame la Vice-Présidente rappelle que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois est lauréate de l'appel à projet « Guichet Unique de l'Habitat » mis en place par la Région Hauts de France.

Dans ce cadre, Madame la Vice-présidente précise que cette labellisation permet à l'intercommunalité d'être le point d'entrée unique sur le territoire pour les questions relatives au logement. Depuis cette labellisation en Mars 2021, la collectivité a procédé au recrutement d'une Conseillère France Rénov' au 1^{er} Octobre 2021 afin d'animer cet espace d'informations et d'accompagnement du public.

Dans le dossier de candidature de l'intercommunalité, il était question de renforcer cet accompagnement sur la rénovation énergétique par des conseils architecturaux sur les projets de rénovation ou d'extension du bâti existant.

Dans cet objectif, Monsieur le Président a rencontré Madame la Présidente du Conseil en Architecture, en Urbanisme et Environnement (CAUE) du Pas-de-Calais, à l'automne dernier, pour étudier les contours d'une collaboration sur ce sujet.

En effet, le CAUE accompagne d'ores et déjà les particuliers dans leur projet, lorsque ces derniers obtiennent des avis défavorables de l'Architecte des Bâtiments de France, pour les projets situés autour des édifices classés ou inscrits. Cependant, cet accompagnement s'effectue au siège du CAUE à Arras.

Aujourd'hui, avec le développement du Guichet Unique de l'Habitat et face aux demandes croissantes de conseils en architecture, il serait pertinent de développer un nouveau service au sein du Guichet Unique de l'Habitat, avec par exemple, des permanences délocalisées du CAUE à l'hôtel communautaire.

Ces permanences permettraient également d'accompagner les particuliers qui portent des projets sur des terrains situés dans les champs des monuments historiques.

D'autres animations territoriales pourront être proposées dans le cours de l'année de convention en fonction des retours d'expériences et des besoins identifiés au travers du Guichet Unique de l'Habitat et du service Application du Droit des Sols (ADS).

Cet accompagnement se traduirait par une convention liant les deux structures moyennant un coût financier annuel maximum de 5000€.

Madame la Vice-Présidente précise que le projet de convention et son annexe figuraient avec l'invitation à la présente assemblée, elle en fait un résumé.



Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 8 février 2023, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- signer la présente convention avec le CAUE du Pas de Calais,
- signer tout document et à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires pour rendre effectif et opérationnel ce partenariat.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 09/03/2023 et publication ou notification du 09/03/2023

